



Achat d'un bien immobilier

Par **samurai**, le 16/11/2011 à 14:26

Bonjour,

Actuellement, mon ami et moi-même louons un appartement. On voudrais acheter un bien, mais il a un enfant.

Je voudrais savoir s'il arrivait quelques choses à mon ami, vis à vis du bien que se passerait-il sachant qu'il a un enfant ?

Et est ce que son ex compagne peut venir réclamer quelques choses ?

merci de vos réponses

Par **mimi493**, le 16/11/2011 à 20:46

Principe de base : on n'achète pas à deux avant de se marier.
Vous pensez au décès, mais pensez surtout à la séparation.

Il a un enfant, donc 50% de son patrimoine vont à l'enfant.

Par **Tisuisse**, le 17/11/2011 à 08:04

Bonjour samurai,

Quand à son ex-compagne, elle n'aura droit à rien puisqu'elle est un tiers à l'égard de votre compagnon.

Acheter à 2 quand on n'est pas mariés ou pacsés est un risque très important en cas de séparation ou de décès de l'un des concubins.

Par **samurai**, le 17/11/2011 à 09:32

Bonjour,

Si je me marie et que je n'ai pas de descendant et que c'est à moi qu'il arrive quelques choses.

Ai-je le droit de désigner quelqu'un d'autre comme héritier ?

Par **Tisuisse**, le 17/11/2011 à 09:34

De votre seule part dans cette maison ? OUI.

Par **samurai**, le 17/11/2011 à 11:59

Comment puis je désigner un autre héritier pour ma part ?

Par **Tisuisse**, le 17/11/2011 à 12:27

C'est un problème à voir impérativement avec un notaire.

Par **samurai**, le 17/11/2011 à 14:25

Merci de vos réponses

Par **mimi493**, le 17/11/2011 à 14:31

On fait un testament, tout simplement